

**Procès-verbal de la septième assemblée régulière de l'année 2018 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 23 août 2018, à 19h, à l'École nationale d'administration publique, 555, boulevard Charest Est.**

PRÉSENCES :

Mmes Michèle Paradis Véronique Chabot	Secrétaire (2020) Administratrice (2019)
MM. Tristan Gagnon Simon Gauvin	Administrateur (2019) Président (2019)
M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)

Il n'y a pas quorum.

ABSENCES :

Mmes Alexandrine Cardin-Dubé Lise Côté Comeau Kamille Leclair	Administratrice (2020) Administratrice (2020) Administratrice (2018)
---	--

AUTRES PRÉSENCES :

M. Daniel Leclerc, Ville de Québec, conseiller en consultations publiques
---

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 17 personnes assistaient à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

18-06-1	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h 00
18-06-2	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	
18-06-3	<b>Présentation des administrateurs</b>	
18-06-4	<b>Présentation du projet de service d'injection supervisée par Marc De Koninck, organisateur communautaire au CIUSSSCN et Mario Gagnon, directeur de Point de repères</b>	19 h 05
18-06-5	<b>Adoption du procès-verbal du CA du 14 juin 2018</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption</li><li>• Affaires découlant du procès-verbal</li></ul>	20 h 05
18-06-6	<b>Période d'information du conseiller municipal</b>	20 h 10
18-06-7	<b>Période de questions et commentaires du public</b>	20 h 20
18-06-8	<b>Fonctionnement interne du conseil de quartier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Démission d'administrateurs</li><li>• Rappel de l'élection du 27 septembre 2018</li><li>• Nomination d'un nouveau trésorier</li></ul>	20 h 30
18-06-9	<b>Demandes et projets divers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Campagne «J'embarque» d'Accès Transport Viable</li></ul>	20 h 35
18-06-10	<b>Dossiers de travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité vigilance Port de Québec et projet Mon environnement ma santé</li><li>• Verdir Saint-Roch</li><li>• Les Valoristes</li><li>• Tableau des conseils de quartier pour le réseau cyclable</li><li>• Chefs en herbe</li></ul>	20 h 40
18-06-11	<b>Enjeux divers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• État des trottoirs dans Saint-Roch</li><li>• Gestion des matières résiduelles</li></ul>	21 h 10
18-06-12	<b>Période de questions et commentaires du public</b>	21 h 15
18-06-13	<b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Budget et état des revenus et dépenses</li><li>• Ouverture d'un compte à la Caisse d'économie solidaire</li><li>• Paiement pour le secrétariat de rédaction</li><li>• Remboursements pour les projets en cours</li></ul>	21 h 25
18-06-14	<b>Correspondance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'alliance ARIANE de Vivre en ville et d'autres partenaires pour un aménagement du</li></ul>	21 h 30

territoire planifié

- Journaliste du Journal de Québec pour une entrevue au sujet du SIS
- Invitations aux lancements des places éphémères
- Problème de voisinage sur Saint-Vallier Est
- Confirmation de la subvention de 1000\$ pour chefs en herbe

18-06-15 **Annonces**

- Débat électoral le 10 septembre à l'ENAP
- Saint-Roch en Talent le 24 août

18-06-16 **Divers**

18-06-17 **Levée de l'assemblée**

21 h 40

*Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions*

## ORDRE DU JOUR

### 18-05-1 **Ouverture de l'assemblée**

N'ayant pas quorum, le point 4 est présenté à l'assemblée.

### 18-05-2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### 18-05-3 **Présentation des administrateurs**

### 18-05-4 **Présentation du projet de service d'injection supervisé par Marc De Koninck, organisateur communautaire au CIUSSSCN et Mario Gagnon, directeur de Point de repères**

M. Simon Gauvin souhaite la bienvenue à M. Marc De Koninck du C.I.U.S.S.S de la Capitale-Nationale, ainsi qu'à M. Mario Gagnon, directeur général de l'organisme Point de repères. Il les invite à venir présenter le point.

M. De Koninck rappelle la création du rapport de 2015 concernant l'utilité d'avoir un centre d'injection supervisée dans la ville de Québec. Ce dernier avait été présenté au conseil de quartier et le projet a maintenant avancé. Il est souhaité que le service soit implanté dans St-Roch.

Le potentiel d'utilisation du service par les UDI (utilisateurs.trices de drogues à injection) est difficile à recenser, car ce ne sont pas tous les utilisateurs qui ont des comportements problématiques. Environ 900 utilisateurs plus désaffiliés sont susceptibles d'utiliser le service. Il y a un risque entre les utilisateurs (partage de seringues), mais aussi pour la population puisque 25% des UDI qui sont atteints de maladies transmissibles (VIH, VHC) ne sont pas au courant de leur situation. Le service viendrait également diminuer l'utilisation dans les lieux publics, diminuer les risques de blessures et les gens qui consomment seuls. Les deux tiers des UDI sont infectés. Quelques 400 000 seringues sont distribuées par année et 21 décès ont été constatés.

La définition d'un SIS (service d'injection supervisée) se résume en un lieu ou de bonnes conditions ainsi que de la supervision a lieu dans un cadre légal. Le projet n'est pas une fin en soit, mais s'inscrit dans un continuum de stratégie générale de réduction des méfaits. Les SIS n'augmentent pas le niveau de consommation ni le niveau de criminalité. Depuis le jugement de la cours suprême, qui a déclaré que les SIS sont des services de santé, près de 27 établissements ont été implantés.

M. Mario Gagnon poursuit la présentation avec le modèle prévu du projet, soit la présence d'infirmières, d'intervenantes communautaires et de pairs aidants, ainsi que 14 heures d'ouverture ou plus prévues par jour. En résumé, l'accueil, le soutien psycho-social, la supervision, la gestion des complications et l'accompagnement à la sortie seront les services offerts en plus de référer la clientèle vers d'autres services complémentaires. M. Gagnon rappelle la mission et les tâches de l'organisme Point de repères.

M. De Koninck ajoute qu'il y aura d'autres activités d'information et d'échanges, l'ensemble de celles-ci forment le processus de consultation. Il y aura des assemblées de voisinage, une rencontre avec les gens d'affaires, les UDI, les élus ainsi que les organismes communautaires. Tous les organismes qui en font la demande pourront être rencontrés. L'idée est de faire évoluer le projet grâce aux consultations. La population a jusqu'au 28 septembre pour envoyer ses commentaires, mémoires, idées au [ciussscn.ca/sis](http://ciussscn.ca/sis). Concernant la localisation, certains se questionnent sur la pertinence des consultations si le

lieu est choisi. Il est important de comprendre que la demande ne peut-être faite s'il n'y a pas de lieu ciblé pour le projet. Par expérience, la mobilisation est également moins bonne sur un projet théorique. Le lieu permet l'implantation de plus de services en lien avec la clientèle (accès à un médecin, clinique communautaire SPOT etc.).

Les prochaines étapes sont donc de poursuivre le processus de consultation, de finaliser la demande de financement et d'exemption, de réaliser une journée portes ouvertes, le démarrage (formule intérimaire, construction du service) ainsi que le suivi et le monitoring des impacts.

Q: Mme Véronique Chabot demande des précisions concernant l'exemption.

R: Il s'agit de l'exemption en raison des risques pour la santé liés à l'utilisation des drogues par injection. Il précise également que l'exemption n'est pas éternelle.

Q: Un citoyen se demande s'il est possible que l'exemption ne soit pas accordée.

R: On lui répond que c'est toujours possible si ce n'est pas bien fait, mais on semble sur la bonne voie en plus d'être le projet au Canada qui va le plus loin dans le processus de consultation.

Q: Un citoyen demande des comparatifs par rapport à comment ça se passe à Montréal.

R: M. Mario Gagnon souligne que des consultations ont également eu lieu parmi les UDI et que c'est une demande récurrente, surtout auprès des gens en situation d'itinérance et désaffiliés et après des décès.

R: M. De Koninck souligne la raison pour laquelle le projet n'est pas prévu dans un établissement de santé, étant donné que la clientèle désaffiliée ne se reconnaît pas dans le système de santé régulier. Seulement 5% des 400 000 seringues distribuées sont prises dans les établissements de santé. Le lien de confiance est primordial et explique l'implication de l'organisme Point de repères. À Montréal, les tout débuts ont démontré un résultat inférieur à ce qui était anticipé et à mesure que le lien de confiance s'est construit, il y a une augmentation de la fréquentation.

Q: Un citoyen demande si l'équipe du projet a pensé au local derrière l'hôpital.

R: On lui répond que beaucoup de lieux ont été envisagés et qu'il ne s'agissait pas d'un secteur privilégié. Le privé a également été rencontré à ce sujet. Le projet doit se trouver dans un quadrilatère qui recevrait une masse critique.

Q: Un citoyen souligne un article qui stipule que la clientèle avait ciblé que le meilleur endroit serait entre St-Roch et St-Sauveur.

R: On lui répond que oui, le meilleur endroit aurait probablement été situé plus dans le coin de la bibliothèque, mais que personne n'aurait accepté ce lieu en raison de la proximité avec l'artère commerciale.

R: M. De Koninck souligne que les préoccupations et sensibilités sont toutes légitimes, mais que le projet doit être dans un secteur plus problématique.

Q: Une citoyenne qui n'habite pas loin du lieu prévu souligne qu'elle a 3 enfants et se demande s'il y aura une concentration de vendeurs accrue.

R: M. De Koninck mentionne qu'il y a eu aucune augmentation de la criminalité n'a été constatée. Dans bien des cas, les vendeurs comprennent qu'il ne s'agit pas de l'endroit le plus stratégique pour vendre.

R: M. Gagnon renchérit, il s'agit d'une situation donnant-donnant. Les vendeurs comprennent et ne veulent pas nuire et respectent l'organisation comme c'est déjà le cas avec Point de repères, même après avoir déménagé 4 fois dans le quartier.

R: M. De Koninck rappelle l'importance du comité de voisinage suite à cette question et aimeraient que les résidents soient présents.

Q: Un citoyen se demande quels sont les effets négatifs possibles, comme on n'entend que des effets positifs.

R: M. De Koninck mentionne que l'Institut National de Santé Publique a fait une évaluation et qu'il ne semblerait pas avoir d'impacts négatifs importants. L'impact le plus négatif est

l'effet *pot de miel*, soit d'attirer davantage de consommateurs dans le quartier, mais cet effet serait minimisé par le fait qu'une grande partie des utilisateurs sont déjà dans le quartier.

Q: Une citoyenne souligne que le quartier a toujours été criminalisé et que le projet rajoute une étiquette de plus.

R: On lui répond qu'il est vrai que cela peut nuire à la perception. Le quartier est un milieu qui a su relever le défi de la mixité. Les organismes ont beaucoup à jouer à cet effet, si on les enlève, la cohabitation serait vraiment plus difficile. Il ne faut pas le voir comme un nouveau projet, mais simplement comme un service de plus pour une situation déjà existante.

Q: Une citoyenne renchérit, que pour les yeux de la population ce n'est pas nécessairement le cas.

Q: Un citoyen ajoute un commentaire, comme quoi les compagnies d'assurances peuvent demander plus en périphérie.

R: M. De Koninck répond qu'au contraire, c'est plus dangereux pour la population sans SIS qu'avec un SIS. Il rassure également l'auditoire que des études seront commandées sur le sujet par rapport à l'impact sur les propriétés avoisinantes.

Q: Un citoyen souligne sa présence aux deux rencontres et trouve dommage que tout semble lui indiquer que le lieu est mal choisi et loin des utilisateurs.

R: La demande d'exemption sera faite, mais le projet sera également bien intégré dans l'architecture du quartier. Il ajoute également que peu importe le lieu, le voisinage aura du mal à accepter.

Q: Un citoyen mentionne la participation de l'église de Scientologie ainsi que leur centre de désintoxication n'avait aucune reconnaissance scientifique et que bien qu'ils sont des citoyens, il trouve dommage que des gens se sont joints à eux.

Q: Certains utilisateurs semblent avoir pointé directement le site de Point de repère, ou la jonction entre St-Roch et St-Sauveur.

R: M. Gagnon précise que lorsque les gens parlent de la limite du quartier, il s'agit du plus loin où ils seraient prêts à se déplacer. Il rappelle également qu'ils ont fait partie de la revitalisation et que l'idée n'est pas de créer un débat. Le quartier est capable de relever le défi des communications et il peut même s'agir d'une belle image de marque pour le quartier. Il ajoute également que si c'était pour cacher les utilisateurs que ce lieu aurait été choisi, Point de repères n'aurait pas embarqué.

R: M. De Koninck donne l'édifice de PECH en exemple, il s'agit d'un superbe édifice réalisé pour la clientèle souffrant de maladie mentale.

Q: Un citoyen demande s'ils ont pensé à faire d'autres rencontres citoyennes et surtout rencontrer des gens un à un puisqu'un exposé peut être limitant.

R: Oui, ça peut paraître intimidant ou limitant c'est pourquoi tous(es) citoyens(nes) ou organismes qui en font la demande pourront rencontrer le CIUSSS.

Q: Un citoyen souligne l'arrêt temporaire d'un site

R: On lui précise qu'il s'agit d'un centre de prévention des surdoses et non un SIS.

#### 18-05-5 **Adoption du procès-verbal du CA du 14 juin 2018**

- Adoption

L'adoption du procès-verbal est remis à la prochaine séance.

- Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

#### 18-05-6 **Période d'information du conseiller municipal**

- Premièrement, la réfection des trottoirs est prévue pour le mois de septembre sur la rue Saint-Joseph et ailleurs dans le quartier.
- Avec la vision de l'arbre de la ville de Québec, de l'aide sera demandée pour cibler les milieux à déminéraliser. La demande a déjà été acheminée à Verdir et divertir.
- En réponse à une autre demande, il est prévu d'aménager l'espace sous les bretelles d'autoroute pour créer un parc urbain. Il y aurait possiblement des ateliers de co-création pour imaginer le projet prévu pour l'automne.
- Il y aura une présentation le 10 septembre prochain au Club social Victoria pour le plan de gestion des matières résiduelles. On parle d'une revalorisation de 82% des matières.
- Concernant l'affichage sur les poteaux, suite à la saga des affiches des syndicats, il y a une volonté de vouloir modifier le service. La méthode actuelle n'est pas légale, mais comme l'objectif n'est pas d'empêcher de s'afficher il est envisagé de trouver une nouvelle façon d'afficher, plus propre.
- L'installation des supports à vélo supplémentaires est commencée, mais pas encore complétée. On rappelle que le projet pilote de support est arrivé dans St-Roch, c'est maintenant le temps d'aller voter.
- Au sujet d'Airbnb, les conclusions du rapport de la ville ont été dévoilées. Premièrement, la ville est pour l'économie du partage, mais souhaite faire la différence entre le vrai collaboratif et le commercial. Les hébergements proposés devront être la principale résidence des demandeurs et des territoires précis seront déterminés. Ceux qui feront des demandes à des fins commerciales devront avoir leur permis en bonne et due forme, respecter le zonage et payer les taxes d'affaires. Un accord du provincial est attendu afin de pouvoir réglementer.

#### 18-05-7 Période de questions et commentaires du public

Q: Un citoyen se questionne sur l'esthétique de réfection partielle des trottoirs avec de l'asphalte. Il comprend les économies, mais se demande aussi quel est le plan à long terme. Il se demande également si les arbres enlevés peuvent être plantés ailleurs.

R: La technologie pour récupérer les arbres existe à la ville, mais également lorsqu'un arbre est abattu, deux autres doivent être plantés. Pour les trottoirs, la réfection partielle vaut la peine compte tenu du temps prévu pour la reconstruction complète des trottoirs.

Q: Un citoyen se questionne par rapport aux endroits à déminéraliser, spécifiquement au coin des rues Turgeon et Christophe-Colomb, comme quoi les propriétés privées ont le droit d'enlever les arbres pour de nouvelles constructions. Il souligne qu'il peut être difficile pour les citoyens de prendre au sérieux la Vision de l'arbre.

R: Le stationnement en question est une propriété privée, donc ils ont le droit. Ils peuvent soit les conserver ou développer de nouveaux sites.

Q: Un citoyen renchérit, la loi stipule que l'abattage pour les propriétés privées est permis.

R: Le propriétaire doit toutefois déposer un plan qui doit respecter le pourcentage de la canopée.

Q: Un citoyen souligne que certains endroits ne l'ont simplement jamais fait, alors que des propositions de lieux à déminéraliser sont refusés.

R: On souligne qu'un parc sera développé sous peu également.

Q: Un citoyen souligne qu'il souhaite simplement que la végétalisation soit respectée.

R: Il y a peut-être eu quelques écarts dans le passé, mais le conseiller rassure l'assemblée que la végétalisation fait partie des préoccupations de la ville. Il mentionne, entre autres, le plan de la nouvelle Bibliothèque Gabrielle-Roy.

Q: Un citoyen souligne que des voisins ont demandé à ajouter des arbres et ont vu leur projet être refusé.

R: Le projet visait la voie publique, c'était alors un enjeu au niveau de la trame urbaine.

Q: Mme Michèle Paradis renchérit et souligne également le manque d'esthétisme des trottoirs partiellement réparés à l'asphalte.

Q: M. Simon Gauvin souhaite que l'on précise si les trottoirs sur la rue Saint-Joseph entre les rues Langelier et Saint-Dominique seront reconstruits ou asphaltés.

R: On confirme que les trottoirs seront partiellement réparés, mais en béton.

Q: Mme Michèle Paradis renchérit, et mentionne qu'il est même difficile de marcher sur la rue pour les gens ayant des poussettes ou des chaises roulantes ou déambulateurs. Ce n'est pas bon pour l'image de la ville auprès des touristes d'avoir des trottoirs délabrés.

Q: Un citoyen demande la quantité de CO2 qu'émet l'incinérateur, puisque ses questions ne sont pas répondues par la personne en charge.

R: Le point sera traité en demande statutaire à la rencontre du 13 septembre prochain.

Q: Un citoyen a davantage de questions concernant l'incinérateur.

R: M. Daniel Leclerc souligne que des documents sont disponibles, il affiche le lien du site du comité de vigilance sur le projecteur.

Q: Mme Véronique Chabot demande si le plan de gestion des matières résiduelles prévoit de réduire aussi la quantité de déchets, en plus de mieux gérer les déchets. Concernant la réglementation pour Airbnb, elle se demande pourquoi il faut attendre le provincial.

R: On lui répond qu'il s'agit simplement d'une demande administrative pour pouvoir émettre des permis en gestion d'hébergement.

Q: Un citoyen se questionne sur le calcul de la végétation, à savoir si c'est réalisé à l'aide d'une superficie en pourcentage d'une vue sur Google Maps.

R: On lui répond que oui.

Q: Michèle Paradis demande le rapport de consultation publique sur le projet de la politique de participation publique.

R: M. Daniel Leclerc confirme que dès que l'institut du nouveau monde aura déposé son rapport, il sera rendu public.

Q: Un citoyen demande si on peut espérer la cueillette de déchets organiques.

R: On lui répond que ce sera envisageable en 2022, après la construction de l'usine de biométhanisation.

Q: Mme Michèle Paradis souligne le travail du Mouvement pour une ville de Québec zéro déchet et invite le citoyen à se renseigner sur leurs activités.

R: M. Pierre-Luc Lachance ajoute que l'organisme Craque Bitume a désormais plus de postes pour la cueillette de matières organiques et que des ressources leur ont été octroyées pour bonifier leurs opérations.

## 18-05-8 **Fonctionnement interne du conseil de quartier**

### • Démission d'administrateurs

Monsieur Simon Gauvin annonce la démission de deux administrateurs. Mme Alexandrine Cardin-Dubé, administratrice cooptée, qui a de nouvelles fonctions et ne peut donc plus siéger pour les gens d'affaires. Également, Monsieur Tristan Gagnon a un nouvel emploi à Montréal, il s'agit donc de sa dernière assemblée. M. Simon Gauvin remercie M. Gagnon pour son implication depuis la dernière année et demie.

Q: Un citoyen demande des informations quant au niveau d'implication que demande le conseil de quartier.

R: M. Simon Gauvin lui explique qu'il s'agit d'assister, une fois par mois, à la séance du conseil d'administration, ainsi qu'au comité de travail, également une fois par mois. Les administrateurs sont également invités à s'impliquer sur les comités de projet qui les intéressent.



- Rappel de l'élection du 27 septembre 2018

M. Simon Gauvin rappelle la prochaine assemblée spéciale du mois de septembre qui comprendra l'élection de nouveaux administrateurs. Trois postes d'hommes ainsi qu'un poste coopté sont à pourvoir.

- Nomination d'un nouveau trésorier  
Point reporté à la prochaine assemblée.

#### 18-05-9 **Demandes et projets divers**

- Campagne «J'embarque» d'Accès Transport Viable

M. Tristan Gagnon mentionne l'activité du 6 septembre sur la passerelle Pouliot, pour porter le message que l'autoroute Laurentienne pourrait être repensée pour améliorer la connexion entre les différents quartiers.

M. Simon Gauvin rappelle le budget d'initiative et souhaite recevoir des demandes pour des projets.

Mme Michèle Paradis se demande si des sous ne pourraient pas être utilisés pour des organismes comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté, pour leur campagne de financement.

M. Simon Gauvin mentionne que ce n'est pas possible puisqu'il ne s'agit pas de projets citoyens ou d'organismes auquel le Conseil de quartier participe.

#### 18-05-10 **Dossiers de travail**

- Comité vigilance Port de Québec et projet Mon environnement ma santé

Mme Michèle Paradis souligne qu'il y aura plus de bateaux de croisière et le point sera discuté au comité de vigilance des activités portuaires.

Q: M. Daniel Leclerc précise que les cales vidées de leurs conteneurs ne vont pas à l'incinérateur de Québec.

- Verdir Saint-Roch

- Les Valoristes

Mme Véronique Chabot annonce qu'il y aurait une autre journée de prévue à la Fête du travail puisque le projet pilote a bien fonctionné à la Saint-Jean-Baptiste. Il y aura une présentation au prochain Conseil de Quartier.

M. Daniel Leclerc souligne qu'il pourrait être intéressant de l'annoncer aux abonnés du Conseil de Quartier.

- Table des conseils de quartier pour le réseau cyclable  
Point reporté.

- Chefs en herbe  
Point reporté.

#### 18-05-11 **Enjeux divers**

- État des trottoirs dans Saint-Roch
- Gestion des matières résiduelles

Points discutés plus tôt dans la rencontre. Résolutions à adopter remises à la prochaine assemblée publique.

18-05-12 **Période de questions et commentaires du public**

18-05-13 **Trésorerie**

- Budget et état des revenus et dépenses
  - Ouverture d'un compte à la Caisse d'économie solidaire
- M. Simon Gauvin, Mme Michèle Paradis ainsi que M. Tristan Gagnon se sont rendus à la caisse pour la désignation de nouveaux signataires, la nomination d'un(e) trésorier(ère) sera faite à la prochaine assemblée.
- Paiement pour le secrétariat de rédaction
  - Remboursements pour les projets en cours
- Point reporté.

18-06-14 **Correspondance**

- L'alliance ARIANE de Vivre en ville et d'autres partenaires pour un aménagement du territoire planifié
  - Journaliste du Journal de Québec pour une entrevue au sujet du SIS
  - Invitations aux lancements des places éphémères
- Points reportés.

- Problème de voisinage sur Saint-Vallier Est
- M. Simon Gauvin rapporte qu'il y aurait eu des plaintes de la part de citoyens au restaurant-bar La Cuisine. Il y aurait eu des discussions entre les citoyens et le commerce, notamment une liste des efforts que la place d'affaires allait mettre en place pour diminuer les irritants. Il n'y a pas eu d'autres communications à ce sujet, peut-être que les propositions ont satisfait les citoyens.
- Confirmation de la subvention de 1000\$ pour chefs en herbe

18-06-15 **Annonces**

- Débat électoral le 10 septembre à l'ENAP
  - Saint-Roch en Talent le 24 août
- À la Place-de-l'Université-du-Québec

18-06-16 **Divers**

18-06-17 **Levée de l'assemblée**

N'ayant pas le quorum, il n'y a pas de levée de l'assemblée.